



**PAYS de  
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250321-D05\_20250321-DE



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn  
Séance du 21 mars 2025**

*Date de la convocation : 14 mars 2025*

*Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Louis BARBAN (a suppléé Monique MOULAT), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Eric SAUBATTE), Philippe FAURE (a suppléé Martine ROGRIGUEZ), Jean LACOSTE (a suppléé Michel BERNOS), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR).

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Valérie DEJEAN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Daniel LACRAMPE, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUEYTO, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

**Etaient absents :**

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Katy BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Bernard DUPONT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Christian PECTHOT-BACQUE, Didier REY.

**Etait représenté :**

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

**Secrétaire de séance : Victor DUDRET**

**N°5 – COOPERATION INTER-GAL – DEMANDE DE FINANCEMENT**

**Rapporteur : Thierry CARRERE**

**Mesdames, Messieurs,**

Le Pays de Béarn est la fédération des 8 intercommunalités béarnaises et du département des Pyrénées-Atlantiques. Est également associée aux travaux l'association du Montanerès. Le Pays de Béarn est structuré sous la forme d'un pôle métropolitain pour mener à bien des actions collectives au service d'un Béarn vivant, créatif, équilibré.

Dans une logique de démarche d'alliance avec les partenaires pertinents en fonction des sujets abordés, le Pays de Béarn anime la coopération territoriale en :

- Organisant des espaces de dialogue entre les élus et la société civile via le Conseil de développement,
- Développant des visions stratégiques qui permettent de mieux faire au sein de chaque territoire,
- Menant des actions opérationnelles et des expérimentations pour démontrer les capacités de réussite.

Par ailleurs, le territoire du Béarn comporte trois groupes d'action locale (Le GAL Montagne Béarnaise, le GAL du Grand Pau et le GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves). Ce périmètre correspond aux frontières administratives du pôle métropolitain du Pays de Béarn.

Lors de la construction des candidatures adressées au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, les trois GAL ont fait le choix de proposer une stratégie commune, visant à renforcer les coopérations interterritoriales. Plus particulièrement, les sujets de la valorisation de l'identité culturelle béarnaise, de l'alimentation durable et de l'attractivité de l'offre touristique ont été mis en avant.

Ces thématiques correspondent aux thématiques des actions travaillées par le Pays de Béarn, avec ses membres, avec les acteurs socio-économiques du territoire et avec la société civile (le conseil de développement étant associé aux travaux).

La coopération interterritoriale pourrait permettre de concrétiser et finaliser les actions entreprises dans les domaines suivants :

- Outils de communication "Béarn",
- Projet Alimentaire Territorial,
- Développement et valorisation de l'identité patrimoniale et culturelle béarnaise,
- Transitions sociales, énergétiques et environnementales...

... tout en donnant les moyens au conseil de développement de pouvoir contribuer à ces actions sur la base de saisines du Pays de Béarn ou d'auto-saisines de leur part sur ces thématiques.

Ce projet de coopération serait mis en œuvre sur une période de 18 mois (mi 2025 / 2026) et s'organiserait selon les axes suivants :

- Outils de communication : un travail est en cours pour doter le territoire et ses acteurs publics et privés d'outils de communication "Béarn". Cette première livraison d'outils, qui seront disponibles en 2025, méritera d'être étoffée à la vue des retours des acteurs (outils complémentaires) et de bénéficier de moyens pour les déployer dans les différents réseaux d'acteurs du territoire. Une demande de cofinancement a été déposée sur cet axe auprès de l'Etat (fonds FNADT).
- Actions du Pays de Béarn en faveur de l'alimentation durable et de l'identité culturelle et patrimoniale du Béarn : pérennisation de la mallette pédagogique "Lo topin. A hum les marmites", développement d'actions pour développer les circuits-courts, mise en avant de l'identité patrimoniale et culturelle du Béarn...
- Animation du conseil de développement : il s'agira pour l'équipe du Pays de Béarn d'accompagner le bureau du conseil de développement dans l'animation du conseil et d'avoir les moyens de recourir à des prestataires extérieurs pour mettre en œuvre leurs actions (acculturation, communication...).

Afin de financer ce programme, il est proposé de solliciter une subvention auprès du FNADT (délibéré le 28 février) ainsi qu'auprès des trois GAL béarnais présentés ci-dessus au titre de la coopération territoriale.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Outils de communication		Subventions sollicitées	
Suivi interne des prestations	25 875,00 €	Coopération GAL	144 147,50 €
Outils complémentaires	50 400,00 €	FNADT	53 392,50 €
Prestations pour le déploiement	45 000,00 €		
Autres actions du Pays de Béarn		Autofinancement	
Prestations sur l'identité culturelle et patrimoniale, le projet alimentaire territorial...	50 000,00 €	Autofinancement	49 385,00 €
Animation du conseil de développement			
Appui interne à l'animation du conseil de développement	40 650,00 €		
Prestations externalisées pour accompagner les actions	35 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>246 925,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>246 925,00 €</b>

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1- Approuver le programme de coopération tel que présenté ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches relatives à ces actions auprès de partenaires et financeurs potentiels et à signer tous les documents relatifs à ces actions.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance

Victor DUDRET

Le Président,

François BAYROU

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 064-200079051-20250321-D05\_20250321-DE